

## Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED nBISE 17 janvier 2020 – Réunion en présentiel

Présent-e-s : Michaël Aubert, Annie Collin, François Dauphin, Ludovic Galas, Pierrick Gandolfo, Isabelle Gattin, Franck Le Foll, Laëtitia Meulemans, Alain Rincé, Julie Rondeaux, Célia Seillier, Vincent Richard

Excusé-e-s : Jean-Christophe Avice, Myriam Bernaudin, Esther Camus, Pascal Favrel, Aurélie Ferré, Florence Legendre, Lynda Letêtu, Alexandre Péry, Laurent Protin, Nathalie Rives

Secrétaire de séance : Annie Collin

François Dauphin (FD) ouvre la réunion à 14h00.

En préalable, les membres présent-e-s regrettent collectivement qu'un nombre important de collègues soient absents pour cette réunion sur le site du Madrillet (Université de Rouen Normandie) prévue de longue date.

### 1. Informations générales

FD informe les membres du Conseil que le porteur du projet 2022-2026 de l'ED nBISE a été élu par les membres du Conseil à la suite de l'appel à candidature lancé en octobre 2019. Le vote a été réalisé par voie électronique en novembre 2019 et a permis l'élection du Pr. Alain Rincé, actuel directeur-adjoint de l'ED nBISE sur le site de Caen (22 votes pour, 1 vote contre, 2 non votants). L'ensemble des membres présent-e-s félicitent notre collègue Alain Rincé.

FD rappelle que lors du dernier Conseil de l'ED nBISE, le 10 septembre 2019, le remplacement de Pierrick Gandolfo (PG) aux fonctions de directeur-adjoint de l'ED nBISE pour le site de Rouen avait été évoqué du fait de la prise en main par PG du Collège des Ecoles Doctorales de Normandie Université. De fait, un accord avait été donné au cours de l'automne 2019 par notre collègue Michaël Aubert (MA), membre de la Commission Scientifique et Pédagogique (CSP) de l'ED nBISE et directeur de l'unité ECODIV pour reprendre les fonctions de directeur-adjoint sous réserve d'une progressivité du transfert de responsabilité. FD propose aux membres du Conseil de voter sur cette proposition avec l'échéance d'un transfert total de compétences de PG vers MA avant fin juin 2020. Les membres du Conseil se prononcent favorablement à la suite d'un vote unanime à bulletin secret.

FD rappelle que, comme chaque année, une demande a été faite en novembre aux directions des unités de recherche (UR) associées à l'ED nBISE, pour la mise à jour de leur organigramme au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette procédure est indispensable aux procédures de l'ED pour la gestion de l'éligibilité des demandes de contrats doctoraux établissements et RIN Doctorants. Plusieurs rappels et relances ont été envoyés aux UR n'ayant pas fait parvenir leur organigramme, cependant certaines UR concernées n'ont toujours pas répondu. Concernant les procédures d'éligibilité sur l'appel RIN Doctorant de la région Normandie (point à l'ordre du jour du Conseil de ce jour), les membres du Conseil votent à l'unanimité la non éligibilité des dossiers déposés par les UR n'ayant pas mis à jour leur organigramme. Concernant les procédures liées aux contrats doctoraux

établissement, une dernière possibilité sera offerte aux UR de se mettre en conformité par retour de courriel lors de l'envoi des formulaires d'appel à candidature et indications sur le nombre de sujets pouvant être déposés par chaque unité.

FD rapporte de manière synthétique l'entretien téléphonique qu'il a eu depuis début janvier 2020 avec Laurent Protin, qui savait ne pouvoir participer à cette réunion du Conseil. Deux aspects ont été abordés : celui de la formation des doctorants à l'entrepreneuriat et celui du développement de rapprochements avec le monde socio-économique. Différentes pistes de formation ou organisation des formations actuelles ont été abordées. De même, des pistes de réflexion sur des partenariats avec des entreprises régionales nous seront proposées par Laurent Protin.

## **2. Point sur l'organisation des JED 2020 sur le site d'Evreux**

A la demande de l'ED, deux membres du comité d'organisation des JED 2020, Mathilde Bouteiller et Xavier Janvier présentent le niveau d'avancement de l'organisation de cette animation centrale de l'ED nBISE. Les JED 2020 auront lieu sur le site des Jardins de Joséphine à Evreux les 26 et 27 mars 2020. Le montage du programme et du budget consolidé (13300 euros) est relativement avancé avec des engagements de la communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie (4000 euros). D'autres dossiers de demandes de subvention (FSDIE, ...) doivent être évalués en commissions avant fin janvier. Différents contacts ont été pris avec des conférenciers nationaux autour de la thématique du microbiote et avec Fred Courant et l'équipe de « L'esprit sorcier » pour une participation et une communication autour de ce thème grâce à cette plateforme de vulgarisation scientifique sur internet. Les membres du Conseil saluent l'initiative et félicitent le comité d'organisation pour l'état d'avancement de l'organisation. L'ED nBISE accepte de participer financièrement au montage du dossier FSDIE dans le but de maximiser l'aide du FSDIE rouennais. Plusieurs relances seront envoyées aux doctorants par le comité d'organisation et par l'ED nBISE dans les prochains jours.

## **3. Gestion des demandes de co-encadrement au sein de l'ED nBISE**

Début 2017, le Collège des Ecoles Doctorales de Normandie Université s'était prononcé en faveur d'une généralisation et harmonisation des procédures de demandes de co-encadrement de thèse par des collègues non HDR s'engageant dans la préparation de l'HDR. L'ED nBISE regrette que les circuits d'avis et d'accord de ces demandes de co-encadrement ne soient pas similaires au sein des universités d'inscription des doctorants de l'ED nBISE. Dans le but d'une harmonisation et d'une meilleure lisibilité au niveau de l'ED nBISE, le bureau de l'ED nBISE propose un aménagement du règlement intérieur de l'ED, notamment sur les paragraphes « direction de thèse », « co-encadrement » et « co-tutelles internationales ». Après discussion, les modalités proposées (cf annexe 1) sont soumises au vote des membres du Conseil et sont acceptées à l'unanimité. Le règlement intérieur sera modifié en conséquence et mis à jour sur le site internet de l'ED nBISE.

## **4. Lancement des procédures de sélection des contrats doctoraux établissement 2020-2023**

FD indique que les auditions des candidats auront lieu à Caen les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juillet 2020 (un aménagement sur 2 de ces 3 dates sera évalué en fonction du nombre final de candidats). Compte tenu de ces dates, les différentes étapes préalables sont fixées comme suit : retour des dossiers (format Word uniquement) soumis à l'appel à candidature (avant le 21 février 2020 12h par courriel), gestion de l'éligibilité (réunion du Conseil et de la CSP de l'ED, 17 mars 2020, Université Le Havre Normandie), affichage des sujets sélectionnés sur le site de l'ED nBISE (avant le 1<sup>er</sup> avril 2020), pré-sélection des candidats par les UR avec affichage élargi d'un appel à candidature (avant le 15 juin 2020), information de l'ED par les UR sur les noms, prénoms et coordonnées du(de la) candidat-e pré-sélectionné-e (avant le 15 juin 2020 12h), envoi à l'ED du curriculum-vitae, rangs de classements L3/M1/M2 et mémoire de M2 au format électronique par le candidat (avant le 22 juin 2020 12h par courriel), envoi à l'ED du support de présentation (format PPT, PPTX ou PDF uniquement) par le candidat (avant le 29 juin 2020 17h par courriel).

De façon à assurer la diffusion la plus large possible de la liste des sujets, celle-ci sera envoyée à l'ensemble des responsables de masters normands entrant dans le périmètre scientifique de l'ED, pour diffusion large aux étudiants de M2.

Suite aux discussions avec les UR lors de la réunion du Conseil et de la CSP de l'ED nBISE ouverte aux directeurs d'unités, directeurs d'équipes et directeurs de thèse du 25 mai 2019, et de la discussion sur ce point en réunion de Conseil et de CSP de l'ED nBISE du 10 septembre 2019, les membres du Conseil échangent sur la proposition de modifier les règles de remontées de sujets en fonction d'un quota d'HDR actifs au sein de chaque unité avec objectif de maximiser le recrutement des meilleurs candidats à l'issue du concours. Après discussion, les règles suivantes sont acceptées à l'unanimité : remontée possible d'1 sujet pour les UR ayant de 0 à 4 HDR actifs ou néo-HDR sur la période de référence, 2 sujets pour les UR ayant 5 à 9 HDR actifs ou néo-HDR, 3 sujets pour les UR ayant 10 à 14 HDR actifs ou néo-HDR, 4 sujets pour les UR ayant 15 à 19 HDR actifs ou néo-HDR et 5 sujets à partir de 20 HDR ou néo-HDR. Le formulaire de réponse à l'appel à candidature sera mis à jour (dates 2020, adresses pour l'envoi) et complété par un nouveau tableau concernant la déclaration des thèses abandonnées ou interrompues avant envoi aux UR.

## **5. Eligibilité des dossiers RIN Doctorants déposés lors de l'appel à manifestation d'intérêt 2020**

FD rappelle les règles d'éligibilité décidées par le Conseil de l'ED nBISE depuis le 1<sup>er</sup> appel RIN Doctorant : une quotité de direction/co-direction de thèse qui doit être au maximum de 300% en cas d'inscription du/des doctorants liés aux dossiers RIN Doctorants, un nombre maximal de 3 co-encadrements pour les collègues non-HDR éligibles aux procédures des établissements, des durées individuelles de thèses précédentes inférieures à 48 mois, une valorisation (production de connaissances) d'au moins une publication en 1<sup>er</sup> auteur pour chaque docteur formé et une insertion professionnelle de ces docteurs en lien avec le niveau Doctorat et fonction du délai depuis la soutenance. Ces critères permettent de classer les dossiers en trois catégories : éligibles, éligibles sous réserve (avec la précision de la ou des réserves) et non éligibles. FD et Alain Rincé (AR) expliquent que de plus en plus de dossiers sont mal remplis par les déposants et que de très nombreuses vérifications et corrections ont été nécessaires. Les membres du Conseil regrettent cette situation qui a amené à un surplus de travail conséquent (plus de 30h) et se questionnent sur l'éventualité de juger négativement les dossiers mal renseignés (erreurs, oublis, formats différents du format exigé, ...). FD présente sur un mode anonyme les dossiers pour une vérification des critères d'éligibilité sur la base des quotités de direction/co-direction, co-encadrements demandés, durées individuelles des thèses et indices de production de connaissances : 37 concernent des demandes RIN100 (33 pour le pôle CBSB et 4 pour le pôle CTM) et 18 des demandes RIN50 (13 CBSB, 3 CTM et 3 EP2M). Après demandes de précisions et discussion, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'éligibilité de 29/37 dossiers RIN100 et 11/18 dossiers RIN50, l'éligibilité sous réserve de 7/37 dossiers RIN100 et 7/18 dossiers RIN50 et la non éligibilité d'1/37 dossiers RIN100. Le Conseil charge FD de remonter les informations sur la plateforme dédiée de Normandie Université dans les délais de l'appel RIN Doctorant.

## **6. 1<sup>er</sup> appel 2020 à candidature pour aides à la formation et la mobilité de l'ED NBISE**

FD rappelle que l'ED nBISE a lancé le 1<sup>er</sup> appel à candidature pour aides à la formation et la mobilité pour les actions du 1<sup>er</sup> semestre 2020 en novembre 2019 avec une date de retour fixée au 20 décembre 2019. Quarante-cinq demandes ont été reçues : 12 demandes d'aides à la formation, 7 demandes de séjour en laboratoire à l'étranger et 26 demandes de déplacement en congrès international. FD rappelle les règles décidées en Conseil pour la gestion de l'éligibilité des demandes des doctorant-e-s : le cofinancement des déplacements en congrès internationaux des doctorant-e-s en D2 et D3 sur la base d'un forfait fonction du lieu du congrès (Europe/hors Europe), le cofinancement des séjours sur la base d'une aide de 50% du montant retenu par l'ED dans le budget prévisionnel du dossier de demande et le cofinancement des demandes de formations pour les doctorants en D1 et D2 sur la base de 50% du budget retenu par l'ED dans le budget prévisionnel du dossier de demande. Il est de plus rappelé que sauf cas exceptionnels, un-e doctorant-e ne peut être accompagné-e plus d'une fois sur une même action. Sur cette base, 11 demandes sont jugées non éligibles. Les membres du Conseil échangent sur le fait que certaines demandes s'élèvent à des montants de plus en plus importants par comparaison au budget global de l'ED. Le bureau de l'ED propose un plafonnement d'une même aide à un maximum de 2000 euros, montant qui est accepté à

l'unanimité par les membres du Conseil. Le Conseil vote à l'unanimité l'aide des 34 demandes éligibles pour un montant total de 16 310 euros. Annie Collin est chargée d'informer les demandeurs, leurs directions de thèse et directions des UR des retours positifs et négatifs des demandes avant fin janvier 2020.

## **7. Autres points de discussion**

Compte-tenu de l'heure avancée, Le point d'échange sur l'auto-évaluation de l'ED nBISE en lien avec le dossier hcéres et les actions de communication (lettre mensuelle de l'ED nBISE, groupe LinkedIn) sont reportés à la prochaine réunion du Conseil de l'ED.

Au cours de la réunion du Conseil de l'ED nBISE du 10 septembre 2019, il avait été décidé du report de la prise d'avis des membres du Conseil sur la demande de rattachement d'une équipe rouennaise d'une UR parisienne à l'ED nBISE (équipe LIMICS / UMR 1142 INSERM-Sorbonne Université). Cette demande est caduque, le demandeur s'orientant finalement vers une autre ED normande.

La réunion est close à 19h30.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Dauphin', written over a light grey rectangular background.

François DAUPHIN, Directeur de l'ED NBISE